

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

- **Le libre-service est interdit.** Les écluses sont exclusivement manœuvrées par les personnels du Département de Loire-Atlantique.
- **La vitesse maximale autorisée sur le canal de Nantes à Brest est de 8 km/h.**  
Les usagers devront réduire leur vitesse à chaque fois que cela sera nécessaire : (à l'approche des écluses, des ports, des pêcheurs, des manifestations, de travaux, ...).
- **Économies d'eau :** Afin d'économiser la ressource en eau, les regroupements d'embarcations sont opérés pour franchir les écluses chaque fois que cela sera possible. Un bateau pourra être mis en attente si un second bateau est prévu au passage d'une même écluse, sous réserve que les bateaux puissent passer ensemble le même sas.
- **Avis complémentaires.** Des sujétions spécifiques à la navigation, à l'usage des abords du canal ou relatives à la réalisation de travaux sur le canal et ses abords pourront compléter les dispositions précisées dans le présent avis. Elles seront portées à la connaissance des usagers au moyen d'avis complémentaires.

### CONTACTS TÉLÉPHONIQUES :

#### **Pour tout renseignement :**

☎ 02.40.79.47.56 – service aménagement de la Délégation de Chateaubriant

#### **En cas de problème en dehors des heures de service**

☎ 06.48.66.40.70 – astreinte

#### **Pour informer les écluses de votre arrivée :**

☎ 07 87 01 46 42 – écluse des Bellions

☎ 06 79 09 66 23 – écluse de la Digue

Pour le Président du conseil  
départemental  
Le Chef du service aménagement,

